

# Enquête sur les fermes de juin 2013

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique (région de la rivière de la Paix)

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal (s'il y a lieu)  
C0001 \_\_\_\_\_

Nom opérationnel (s'il y a lieu)  
C0002 \_\_\_\_\_

Adresse (numéro et rue)  
C0004 \_\_\_\_\_

Ville  
C0005 \_\_\_\_\_

Province/territoire Code postal  
C0006 \_\_\_\_\_ C0007 \_\_\_\_\_

Pays  
C0053 \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19. EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

### But de l'enquête

La présente enquête sert à recueillir des renseignements sur les terres que vous avezensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Entente de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les

sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan, l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives, le Saskatchewan Ministry of Agriculture et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

## RÉPONDANT PRINCIPAL

C0008	Prénom		C0028	Nom de famille			
C0017	Numéro de téléphone		C0016	Numéro de télécopieur			
					C0506	Autre numéro de téléphone	
C0504	Numéro et nom de la rue						
C0507	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0512	Province	C0510	Code postal
C0018	Adresse courriel (si disponible)						

## AUTRE RÉPONDANT

C0603	Prénom		C0601	Nom de famille			
C0600	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.						
C0602	Numéro de téléphone		C0604	Numéro de télécopieur			
					C0606	Autre numéro de téléphone	
C0609	Numéro et nom de la rue						
C0611	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0612	Province	C0610	Code postal

## AUTRE RÉPONDANT

C0703	Prénom		C0701	Nom de famille			
C0700	<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.						
C0702	Numéro de téléphone		C0704	Numéro de télécopieur			
					C0706	Autre numéro de téléphone	
C0709	Numéro et nom de la rue						
C0711	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)			C0712	Province	C0710	Code postal

**Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.**

**Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

**Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

**SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE**

Unités de mesure

Superficie

1	Acres	2	Hectares
---	-------	---	----------

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2012?

095 1  Oui      3  Non ➔ Allez à la section B

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver       Seigle d'automne

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau ci-dessus</i>	Superficie restante à récolter pour le grain
a. Blé d'hiver	106 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	206 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
b. Seigle d'automne	112 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	212 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
c. <b>Total des superficies restantes à récolter pour le grain</b> (somme de 3a à 3b)		<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

**SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES**

1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2013?

969 1  Oui      3  Non ➔ Allez à la section C

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau ci-dessus</i>
a. Avoine	208 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
b. Betteraves à sucre	232 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
c. Blé blanc de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines, mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	278 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
d. Blé roux de printemps des prairies (variétés demi-naines)	275 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
e. Blé dur	204 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
f. Blé dur roux de printemps	252 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

## 2. Suite : Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 3
g. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
h. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
i. Blé de printemps, autre (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	287 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
j. Canola	215 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
k. Carthame	239 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
l. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
m. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
n. Graines de bourrache	273 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
o. Graines de carvi	271 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
p. Graines de coriandre	272 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
q. Graines de l'alpiste des Canaries régulières	284 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
r. Graines de l'alpiste des Canaries sans poils (Canario)	283 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
s. Graines de moutarde - BRUNES	254 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
t. Graines de moutarde - JAUNES	251 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
u. Graines de moutarde - ORIENTALES	253 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
v. Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	240 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
w. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	230 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
x. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
y. Haricots secs Great Northern	263 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
z. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aa. Haricots secs Pinto	265 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ab. Haricots secs rognons rouge foncé	262 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ac. Haricots secs rognons rouge pâle	264 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ad. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ae. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

2. Suite : Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 3
af. Haricots secs, autres et inconnus	267 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ag. Lentilles - GROSSES VERTES	036 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ah. Lentilles - PETITES VERTES	038 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ai. Lentilles - ROUGES	268 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aj. Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ak. Lin	214 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
al. Linola (solin)	238 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
am. Maïs fourrager	217 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
an. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ao. Orge	209 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ap. Pois chiches Desi	269 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aq. Pois chiches Kabuli	277 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ar. Pois chiches, autres et inconnus	279 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
as. Pois secs de grande culture - JAUNES	042 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
at. Pois secs de grande culture - VERTS	044 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
au. Pois secs de grande culture - AUTRES ET INCONNUS	046 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
av. Pommes de terre	218 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aw. Sarrasin	226 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ax. Seigle de printemps	210 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ay. Soya	228 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
az. Triticale	248 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ba. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
bb. <b>Total des superficies ensemencées</b> (somme de 2a à 2ba)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

3. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?

100  %

## SECTION C FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

### Luzerne et mélanges de luzerne

**Inclure :** - Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclure :** - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### Autres sortes de foin

**Inclure :** - Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclure :** - Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### Semences de plantes fourragères

**Inclure :** - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclure :** - Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

### Unités de mesure

#### Superficie

1

Acres

2

Hectares

1. Allez-vous cultiver de la luzerne, du foin ou des semences de plantes fourragères en 2013?

200

Oui

3

Non



Allez à la section D

2. Quelles cultures allez-vous cultiver?

Luzerne et mélanges de luzerne



Allez à la question 3

Autres sortes de foin



Allez à la question 4

Semences de plantes fourragères



Allez à la question 5

### LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Luzerne et mélanges de luzerne	<sup>249</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>



Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

### AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Autres sortes de foin	<sup>256</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>



Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

### SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale de semences de plantes fourragères? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
Semences de plantes fourragères	<sup>247</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>



Allez à la prochaine question

## SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

6. Quelle sera votre superficie totale de foin et de semences de plantes fourragères? (somme de C3 à C5)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau à la page 6</i>
<b>Foin et semences de plantes fourragères</b> (somme de C3 à C5)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

## SECTION D AUTRES SUPERFICIES

**Terres en jachère :**

Terres qui ne seront pas cultivées pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes.

- Inclure :**
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
  - Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
  - Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies, mais qui n'ont pas été réensemencées;
  - Terres en repos : terres améliorées qui ont été cultivées, utilisées pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne seront pas cultivées cette année.

**Terres pour le pâturage ou le pacage :**

Terres qui sont utilisées pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

- Exclure :**
- Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
  - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

**Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourniers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture, mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

## Unités de mesure

## Superficie

1	Acres	2	Hectares
---	-------	---	----------

En 2013, quelle est votre superficie totale des terres en jachère, des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau ci-dessus</i>
1. Terres en jachère	<sup>219</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Terres pour le pâturage ou le pacage	<sup>222</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Autres terres	<sup>241</sup> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
4. <b>Total des autres superficies</b> (somme de D1 à D3)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➡ Allez à la section E

